

cinq ans. Le montant global des certificats d'épargne s'établissait le 31 mars 1959 à \$950, dont \$850 à vue et \$100 à terme. Il ne se vend plus de certificats depuis avril 1951.

Banques d'épargne du Québec.—La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant maintenant en vertu d'une charte accordée en 1871, avait, le 31 mars 1960, un capital versé et une réserve d'un montant global de \$9,500,000, des dépôts d'épargne de \$236,379,417 et un passif de \$248,235,485. L'actif s'élevait à \$248,235,485, dont plus de \$157,000,000 d'obligations fédérales, provinciales et municipales. La Banque d'Économie de Québec, fondée en 1848 (sous le nom de Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec) sous les auspices de la Société Saint-Vincent-de-Paul, constituée par une loi de l'Assemblée législative canadienne en 1855 et pourvue d'une charte fédérale en vertu du chap. 7, S.C. 1871, déclarait, le 31 mars 1958, des dépôts d'épargne de \$36,234,949 et un capital versé et une réserve de trois millions. Le passif, de même que l'actif, s'élevait à \$46,556,793.

L'état qui suit montre le total des dépôts d'épargne de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et de la Banque d'Économie de Québec pour les années terminées le 31 mars 1951-1960. Les chiffres remontant à 1868 figurent dans les *Annuaire*s antérieurs.

<u>Année</u>	<u>Dépôts</u>	<u>Année</u>	<u>Dépôts</u>
	\$		\$
1951.....	193,982,871	1956.....	256,526,482
1952.....	200,342,385	1957.....	255,000,311
1953.....	214,122,001	1958.....	266,585,424
1954.....	219,372,081	1959.....	279,626,478
1955.....	237,816,198	1960.....	272,614,366

Syndicats de crédit.—Les syndicats de crédit sont constitués en vertu d'une loi provinciale afin de permettre à des groupes ayant des intérêts communs de réunir leurs épargnes. Ce qui unit les membres peut être leur appartenance à une paroisse, à un club, à un cercle ou à un syndicat ouvrier, leur emploi dans une usine, une industrie ou un ministère ou encore leur résidence dans une localité rurale ou une localité urbaine bien définie. Le tableau 18 fait voir l'importance grandissante des syndicats de crédit comme institutions d'épargne et de prêt au Canada. Au cours des dix années 1949-1958, le nombre des syndicats à charte a augmenté de 57 p. 100, l'effectif des syndicats répondants s'est accru de 135 p. 100 et leur actif de 257 p. 100 (pour la première fois, il a dépassé le milliard en 1958).

Le Québec occupe le premier rang dans le domaine des syndicats de crédit au Canada; il compte plus de la moitié de l'effectif. L'Ontario suit de près quant au nombre de syndicats, mais de très loin quant à l'effectif et à l'actif. Toutes les provinces, sauf Terre-Neuve, ont accusé une augmentation de l'effectif en 1958.

Environ 38 p. 100 des syndicats sont ruraux, mais la nature des syndicats varie un peu dans différentes régions du pays. Dans les provinces de l'Atlantique, le Québec et la Saskatchewan, les syndicats sont surtout ruraux. En Ontario, le syndicat professionnel répondait pour 55 p. 100 du total en 1958; le syndicat professionnel est aussi en tête en Alberta et en Colombie-Britannique. Au Manitoba, les deux groupes sont à peu près égaux. C'est le groupe professionnel qui a le plus gagné de terrain ces dernières années.

Les prêts, qui sont consentis pour des fins de prévoyance et de production, mettent à profit l'épargne collective et sont garantis surtout par des billets personnels. Une somme de 394 millions a été prêtée en 1958 à un taux d'intérêt de 1 p. 100 ou moins par mois sur le solde. Il existait 27 syndicats centraux ayant pour objet principal de recevoir les dépôts des syndicats locaux et de leur consentir des prêts. Les syndicats centraux, constitués en vertu d'une loi provinciale, facilitent le flux de fonds aux syndicats qui ne peuvent suffire aux demandes locales. Certains syndicats centraux ouvrent leurs rangs à des associations coopératives, mais la plupart n'acceptent comme membres que les syndicats de crédit.

La *Canadian Co-operative Society* fait fonction de syndicat national des syndicats centraux et des coopératives des diverses provinces.